

MINISTERE DE LA COMMUNICATION

C A B I N E T

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

**COMPTE RENDU DU CONSEIL
DES MINISTRES**

(MCOM N°007 - 2014)

Alain Edouard TRAORE

Officier de l'Ordre National

Ouagadougou, le 26 février 2014

Le Conseil des ministres s'est tenu le mercredi 26 février 2014
en séance ordinaire, de 09 H 00 mn à 12 H 30 mn
sous la présidence de Son Excellence Monsieur Blaise COMPAORE,
Président du Faso, Président du Conseil des ministres.

Il a délibéré sur les dossiers inscrits à son ordre du jour,
entendu des communications orales,
procédé à des nominations,
et autorisé des missions à l'étranger.

I. DELIBERATIONS

I.1. AU TITRE DU PREMIER MINISTERE

Le Conseil a adopté deux (02) rapports :

Le premier rapport est relatif aux actions à envisager pour la limitation des risques et la consolidation des résultats du premier Compact accordé au Burkina Faso par le Gouvernement Américain à travers le Millenium Challenge Corporation.

Le Compact du Burkina Faso dont le but est la réduction de la pauvreté à travers la croissance économique est prévu pour prendre fin le 31 juillet 2014.

A cinq (05) mois de la fin de ce programme, le niveau des engagements effectifs du Millenium Challenge Account-Burkina Faso est de **92,68%**, celui des décaissements effectifs se situe à **66,49%** et le ratio décaissement sur engagement est d'environ **72%**.

Au terme de ses délibérations, le Conseil a instruit les ministres en charge du dossier à prendre les mesures idoines pour un achèvement des activités du Compact dans les délais requis.

Le second rapport est relatif à un décret portant création, organisation, attributions, composition et fonctionnement de l'Agence du partenariat pour le développement (APD-Burkina).

L'adoption de ce décret permet la mise en place effective de l'Agence dont l'objectif est de :

- Assurer la pérennisation des acquis du Compact ;

- Poursuivre les activités prévues dans le cadre du Compact mais non achevées à la date du 31 juillet 2014 ;
- Apporter une assistance technique au Gouvernement dans le cadre de la réalisation, le développement et la viabilité d'un deuxième Compact.

I.2. AU TITRE DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION REGIONALE

Le Conseil a adopté deux (02) rapports :

Le premier rapport est relatif à la demande d'autorisation de signature d'un accord de siège entre le Gouvernement du Burkina Faso et le Groupement interbancaire monétique de l'Union économique et monétaire ouest africaine (GIM-UEMOA).

Au terme de ses délibérations, le Conseil a marqué son accord pour la signature de cet accord de siège.

Le second rapport est relatif à la demande d'agrément pour la nomination d'un Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République de l'Inde auprès du Burkina Faso.

Au terme de ses délibérations, le Conseil a marqué son accord pour l'octroi de l'agrément et la nomination de **Monsieur M. K. Jeeva Sagar**, en qualité d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République de l'Inde auprès du Burkina Faso, avec pour résidence à Accra au Ghana.

I.3. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Le Conseil a adopté six (06) rapports :

Le premier rapport est relatif à une ordonnance portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt conclu le 10 janvier 2014 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et la Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO (BIDC) pour le financement partiel du Projet de réhabilitation de la route communautaire CU 9 et facilitation du transport sur le corridor Lomé-Ouagadougou : tronçon Tenkodogo-Ouada au Burkina Faso.

D'un montant de **14,049 milliards de francs CFA**, ce projet vise à améliorer la desserte routière au Burkina Faso en rendant les échanges internationaux plus fluides.

Ce financement est assuré par la Banque ouest africaine de développement (BOAD), la Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO (BIDC) et l'Etat burkinabè.

Le deuxième rapport est relatif à une ordonnance portant ratification des accords de prêt BID N°2UV0135, Istisna'a N°2UV0136, Istisna'a déclaration de Djeddah N°2UV0137 conclus le 15 janvier 2014 en Arabie Saoudite entre le Burkina Faso et la Banque islamique de développement (BID) pour le financement du Projet de renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire au Burkina Faso.

D'un montant total de **13,9 milliards de francs CFA**, ce prêt vise à couvrir une partie du coût dudit Projet dont l'objectif est le développement agro-pastoral intégré dans une perspective de sécurité

alimentaire durable dans les régions du Centre-Nord, de l'Est et du Sahel.

Le troisième rapport est relatif à un décret fixant le taux de correction des salaires du personnel diplomatique et consulaire du Burkina Faso à Moscou (Fédération de Russie) et à N'Djamena (Tchad).

L'adoption de ce décret permet de doter ces nouvelles entités d'outils indispensables pour un traitement adéquat des salaires du personnel diplomatique et consulaire.

Le quatrième rapport est relatif à la situation de mise en œuvre au 31 décembre 2013, des Projets et Programmes prioritaires.

A la date du 31 décembre 2013, on enregistre **288** projets prioritaires dont **156** en cours d'exécution, **20** en instance de démarrage, **47** en recherche de financement et **65** en étude de faisabilité à réaliser.

Comparativement au troisième trimestre 2013 où on relevait **306** projets prioritaires, on note une baisse consécutive au retrait de **18** projets dont **16** achevés, **1** déclaré non structurant et **1** dupliqué.

Au titre des performances financières au 31 décembre 2013, les projets hautement prioritaires en cours d'exécution ont enregistré un taux de décaissements de **53,53 %** contre **23,91 %** au troisième trimestre 2013.

Le taux d'absorption est ressorti à **49,45 %** contre **33,78 %** au troisième trimestre 2013.

Pour les projets prioritaires en cours d'exécution, les niveaux atteints au 31 décembre 2013 sont de **64,19 %** pour le taux de décaissement et

88,82 % pour le taux d'absorption. Ces taux étaient de **55,70 %** et **76,27 %** respectivement pour les décaissements et les absorptions au troisième trimestre 2013.

Au terme de ses délibérations, le Conseil a instruit les ministres concernés à prendre les dispositions nécessaires pour une meilleure mise en œuvre des projets et programmes prioritaires.

Le cinquième rapport est relatif aux résultats de l'appel d'offres ouvert accéléré pour la construction d'un laboratoire de contrôle de qualité au profit de l'Institut de recherches en sciences de la santé (IRSS).

Au terme de ses délibérations, le Conseil a marqué son accord pour l'attribution du marché aux entreprises suivantes :

- **ESDP** pour les travaux de gros œuvres, second œuvres, clôture et aménagement pour un montant de **sept cent cinq millions quarante mille cent cinquante-trois (705 040 153) francs CFA TTC ;**
- **UNIVERSAL TRADING** pour les travaux d'électricité, de sonorisation, d'audio-visuel et d'aménagement de la salle de conférence pour un montant cumulé de **trois cent quinze millions neuf cent quatre-vingt-treize mille vingt-quatre (315 993 024) francs CFA TTC.**

Le financement est assuré par le Gouvernement du Japon.

Le sixième rapport est relatif aux résultats de l'appel d'offres pour les travaux d'aménagement et de bitumage de voiries dans la ville de Dédougou dans le cadre de la célébration du 11 décembre 2014.

Au terme de ses délibérations, le Conseil a marqué son accord pour l'attribution du marché aux entreprises suivantes avec un délai d'exécution de dix (10) mois:

- **EKS SARL** pour la réalisation d'un linéaire total de 6,692 km de rues bitumées, d'un montant de **un milliard six cent cinquante millions quinze mille cent seize (1 650 015 116) francs CFA TTC ;**
- **Société SUZY CONSTRUCTION** pour la réalisation d'un linéaire total de 4,800 km de rues bitumées et d'un canal d'évacuation des eaux pluviales de 1,290 km, d'un montant de **deux milliards trois cent quatre-vingt-dix millions deux cent six mille huit cent quatre-vingt-cinq (2 390 206 885) francs CFA TTC.**
- **Groupement d'entreprises OK/GC/AS** pour la réalisation d'un linéaire total de 4,885 km de rues bitumées et de 6 km de voies non revêtues, d'un montant de **deux milliards cent cinquante deux millions sept cent trente cinq mille quatre cent soixante dix-huit (2 152 735 478) francs CFA TTC.**

Le montant total des attributions s'élève à **six milliards cent quatre-vingt-douze millions neuf cent cinquante sept mille quatre cent soixante dix-neuf (6 192 957 479) francs CFA TTC.**

Le financement est assuré par le budget de l'Etat, gestion 2014.

I.4. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA SECURITE

Le Conseil a adopté deux (02) décrets :

Le premier décret porte définition des uniformes, des galons et des équipements des personnels de la Police nationale.

L'adoption du présent décret permet d'adapter les équipements et effets d'habillement utilisés par les personnels de la Police nationale à l'évolution de l'institution policière.

Le second décret porte nomination des personnes ci-après, Commissaires au titre des partis et formations politiques de la majorité au sein de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) :

- Monsieur François Xavier **KONSEIBO** ;
- Monsieur Idrissou **KOUANDA**.

L'adoption de ce décret permet à la CENI de pourvoir les postes vacants et de délibérer en nombre complet.

I.5. AU TITRE DU MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

Le Conseil a adopté deux (02) rapports :

Le premier rapport est relatif à la promotion de la consommation des produits alimentaires locaux dans le cadre des appels d'offres au profit de certaines structures publiques.

Au terme de ses délibérations, le Conseil a instruit les ministres en charge du dossier à élaborer la réglementation adéquate pour la mise en œuvre de cette politique.

Le second rapport est relatif à la commercialisation de l'huile alimentaire de production locale dans les boutiques témoins de la Société nationale de gestion des stocks de sécurité alimentaire (SONAGESS).

Au terme de ses délibérations, le Conseil a instruit le ministre en charge du Commerce à élaborer un schéma de commercialisation de l'huile alimentaire de production nationale dans les boutiques témoins de la SONAGESS, dans le cadre de la seconde phase de mise en œuvre des mesures sociales du Gouvernement.

II. COMMUNICATIONS ORALES

II.1. Le Secrétaire général du Gouvernement et du Conseil des ministres a fait au Conseil une communication relative au lancement des travaux de construction des infrastructures devant abriter les festivités du 11 décembre 2014 à Dédougou, région de la Boucle du Mouhoun, le samedi 1^{er} mars 2014.

Cette cérémonie est placée sous le haut patronage de Son Excellence Monsieur Beyon Luc Adolphe TIAO, Premier ministre, Chef du Gouvernement.

II.2. Le ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères et de la coopération régionale a fait au conseil une communication relative à la participation du Burkina Faso à la cérémonie portant création du Cardinal, Son Eminence Philippe OUEDRAOGO, le 24 février 2014 à Rome en Italie.

II.3. Le ministre de l'Eau, des aménagements hydrauliques et de l'assainissement a fait au Conseil une communication relative à la rencontre de la coalition des Premières Dames d'Afrique pour l'assainissement (CPDA) qui se tiendra à Ouagadougou au Burkina Faso le 9 mai 2014 sous le thème : « **accès universel de l'assainissement d'ici 2030, les Premières Dames d'Afrique s'engagent** ».

Elle a en outre informé le Conseil du lancement à Andékanda, le vendredi 28 février 2014, des travaux de réalisation de 680 hectares de périmètres irrigués à Andékanda, Pensa et Liptougou respectivement dans les provinces du Loroum, du Sanmatenga et de la Gnagna.

III. NOMINATIONS

III.1. NOMINATIONS DANS LES FONCTIONS INDIVIDUELLES

A. AU TITRE DE LA PRESIDENCE DU FASO

- Monsieur Boubacar **KOTE, Mle 17 314 C**, Ministre plénipotentiaire, 2^{ème} classe, 7^{ème} échelon, est nommé Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Burkina Faso au Koweït.

B. AU TITRE DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION REGIONALE

- Monsieur Daouda **DIALLO, Mle 17 344 K**, Ministre plénipotentiaire, 1^{ère} classe, 12^{ème} échelon, est nommé Consul général du Burkina Faso à Abidjan en République de Côte d'Ivoire ;
- Monsieur Dieudonné **KERE, Mle 17 331 A**, Conseiller des affaires étrangères, 1^{ère} classe, 11^{ème} échelon, est nommé Ministre conseiller près l'Ambassade du Burkina Faso à Bruxelles.

C. AU TITRE DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SECURITE ALIMANTAIRE

- Monsieur Diaboado Jacques **THIAMOBIGA, Mle 10 974 P**, Enseignant chercheur, 3^{ème} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Secrétaire général du Centre agricole polyvalent de Matourkou.

- AU TITRE DU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABETISATION

- Madame Pingréouaoga Séraphine **OUEDRAOGO, Mle 26 030 X**, Inspecteur de l'enseignement du premier degré, 1^{ère} classe, 8^{ème} échelon, est nommée Directrice de l'éducation inclusive ;

- Monsieur Bagnikoué **BAZONGO, Mle 41 795 G**, Conseiller en gestion des ressources humaines, 1^{ère} classe, 2^{ème} échelon, est nommé Directeur de la prospective et de la planification opérationnelle ;
- Madame Binta **HAMA/OUEDRAOGO, Mle 21 527 U**, Inspecteur de l'enseignement du premier degré, 1^{ère} classe, 6^{ème} échelon, est nommée Directrice de la coordination des projets et programmes ;
- Monsieur Moussa **OUEDRAOGO, Mle 37 37 028 B**, Ingénieur des travaux statistiques, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Directeur des statistiques sectorielles ;
- Madame Binto **OUEDRAOGO/OUEDRAOGO, Mle 21 720 C**, Professeur certifié, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommée Directrice de l'évaluation et de la capitalisation ;
- Monsieur Etienne **OUEDRAOGO, Mle 33 205 Z**, Inspecteur de l'enseignement spécialisé en planification, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Directeur de la réforme et de la formation.

D. AU TITRE DU MINISTERE DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES

- Monsieur Sékou Idrissa **SABA, Mle 018 210 B**, Technicien supérieur d'élevage, 3^{ème} classe, 6^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial des ressources animales et halieutiques du Yatenga.

E. AU TITRE DU MINISTERE DES DROITS HUMAINS ET DE LA PROMOTION CIVIQUE

- Monsieur Adama **NANA, Mle 130 208 S**, Magistrat, 1^{er} grade, 3^{ème} échelon, est nommé Secrétaire permanent du Comité interministériel des Droits humains et du Droit international humanitaire ;
- Monsieur Adama **SAWADOGO, Mle 92 218 U**, Economiste, 1^{ère} classe, 6^{ème} échelon, est nommé Directeur général des études et des statistiques sectorielles ;
- Monsieur Abdoulaye **GOUMBANE, Mle 220 683 V**, Conseiller des affaires économiques, 1^{ère} classe, 2^{ème} échelon, est nommé Directeur de la formulation des politiques.

F. AU TITRE DU SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT ET DU CONSEIL DES MINISTRES

- Monsieur Gnagré **KOSSE, Mle 105 163 E**, Conseiller des affaires étrangères, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Chargé de mission ;
- Monsieur Salam de M. **SAWADOGO, Mle 39 413 Y**, Conseiller en gestion des ressources humaines, 1^{ère} classe, 2^{ème} échelon, est nommé Directeur des ressources humaines.

III.2. NOMINATIONS DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION

A. AU TITRE DU MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

Le Conseil a adopté un décret portant nomination de Monsieur Dramane **TOU, Mle 111 321 C**, Conseiller des affaires économiques, Administrateur représentant le ministère de l'Industrie, du commerce et de l'artisanat au Conseil d'administration de la société DAFANI-SA.

B. AU TITRE DU MINISTERE DE LA SANTE

Le Conseil a adopté trente-un (31) décrets:

Le premier décret nomme les personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration du Centre hospitalier universitaire Yalgado OUEDRAOGO :

Au titre du ministère de la Santé :

- Monsieur Emmanuel **SEINI, Mle 35 820 W**, Médecin de santé publique.

Au titre du ministère des Enseignements secondaire et supérieur :

- Monsieur Jean B. **KABORE, Mle 25 804 X**, Médecin spécialiste.

Au titre du ministère de la Fonction publique, du travail et de la sécurité sociale :

- Monsieur Guinkouma Georges **BAMBARA, Mle 24 047**, Conseiller en gestion des ressources humaines.

Au titre du ministère de l'Action sociale et de la solidarité nationale :

- Monsieur Adjima **GBANGOU, Mle 17 435 S**, Ingénieur statisticien.

Au titre de la Commission médicale d'établissement :

- Monsieur Kampadilemba **OUOBA**, Médecin-Colonel.

Au titre du Conseil régional du Centre :

- Monsieur Yamba G. Antoine **BOUGMA, Mle 00 22 112 C**, Administrateur civil.

Le deuxième décret renouvelle le mandat d'Administrateur des personnes ci-après, au Conseil d'administration du Centre Hospitalier universitaire Yalgado OUEDRAOGO :

Au titre du ministère de l'Economie et des finances :

- Monsieur Sié Philipe Aimé **PALENFO, Mle 59 646 K**, Administrateur des services financiers.

Au titre du ministère de la Fonction publique, du travail et de la sécurité sociale :

- Monsieur Ouanongo Joseph **SANDOUIDI, Mle 18 551 D**, Inspecteur du travail et des lois sociales.

Le troisième décret nomme Monsieur Emmanuel **SEINI, Mle 35 820 W**, Médecin de santé publique, Président du Conseil

d'Administration du Centre hospitalier universitaire Yalgado OUEDRAOGO.

Le quatrième décret nomme les personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration du Centre hospitalier régional de Banfora :

Au titre du ministère de la Santé :

- Monsieur Noaga Célestin **YAMEOGO, Mle 82 413 B**, Médecin de santé publique.

Au titre du ministère de l'Economie et des finances :

- Monsieur Dienhib Maximin **DABIRE, Mle 37 251 G**, Inspecteur des impôts.

Au titre du ministère de l'Action sociale et de la solidarité nationale :

- Monsieur Salif Z. **ZERBO, Mle 11 395 E**, Administrateur des affaires sociales.

Au titre de la Commission médicale d'établissement :

- Monsieur Alphonse **GOUBA, Mle 117 180 L**, Pharmacien.

Au titre des travailleurs :

- Monsieur Zounoussan Albert **BONDE, Mle 54 106 P**, Technologiste biomédical.

Au titre du Conseil régional des Cascades :

- Monsieur Brahima N’Golo **OUATTARA, Mle 34 826 H**, Inspecteur des impôts.

Le cinquième décret renouvelle le mandat d’Administrateur des personnes ci-après, au Conseil d’administration du Centre hospitalier régional de Banfora :

Au titre du ministère de la Fonction publique, du travail et de la sécurité sociale :

- Monsieur Mamadou **SERE, Mle 111 285 B**, Inspecteur du travail ;
- Monsieur Emmanuel **SORGHO, Mle 118 969 G**, Administrateur civil.

Le sixième décret nomme Monsieur Noaga Célestin **YAMEOGO, Mle 82 413 B**, Médecin de Santé publique, Président du Conseil d’administration du Centre hospitalier régional de Banfora.

Le septième décret nomme les personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d’administration du Centre hospitalier régional de Dédougou :

Au titre du ministère de la Santé :

- Monsieur Ziémlé Clément **MEDA, Mle 80 507 H**, Médecin de Santé publique.

Au titre du ministère de la Fonction publique, du travail et de la sécurité sociale :

- Monsieur Ludovic Ismaël Tinga **ZAKSONGO, Mle 118 984 T**, Conseiller en gestion des ressources humaines.

Au titre du ministère de l'Economie et des finances :

- Monsieur Adama **OUATTARA, Mle 34 046 K**, Inspecteur des impôts.

Au titre du ministère de l'Action sociale et de la solidarité nationale :

- Madame Mariam **SIMBORO/KONE, Mle 27 400 Y**, Administrateur des affaires sociales.

Le huitième décret renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Dombavourou Jean Sébastien **HIEN, Mle 00 22 501 V**, Inspecteur du travail, représentant le ministère de la Fonction publique, du travail et de la sécurité sociale au Conseil d'administration du Centre hospitalier régional de Dédougou.

Le neuvième décret nomme Monsieur Ziemlé Clément **MEDA, Mle 80 507 H**, Médecin de Santé publique, Président du Conseil d'administration du Centre hospitalier régional de Dédougou.

Le dixième décret nomme les personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration du Centre hospitalier régional de Dori :

Au titre du ministère de la Santé :

- Monsieur Denis **YELBEOGO, Mle 80 530 G**, Médecin épidémiologiste.

Au titre du ministère de la Fonction publique, du travail et de la sécurité sociale :

- Monsieur Seydou **SANOU, Mle 57 925 F**, Inspecteur du travail ;
- Monsieur Nirbetermalo Ives **SOME, Mle 118 983 G**, Conseiller en gestion des ressources humaines.

Au titre du ministère de l'Economie et des finances :

- Monsieur Saaga Jean-Baptiste **SEBGO, Mle 15 156 A**, Inspecteur des impôts.

Au titre du ministère de l'Action sociale et de la solidarité nationale :

- Monsieur Moussa **YODA, Mle 27 833 T**, Administrateur des affaires sociales.

Au titre de la Commission médicale d'établissement :

- Monsieur Noufou **GANSONRE, Mle 224 425 F**, Pharmacien.

Au titre des travailleurs :

- Monsieur Tiéba **TRAORE, Mle 23 160 S**, Attaché de santé.

Au titre du Conseil régional du Sahel :

- Monsieur Abdoulaye **SAWADOGO**, Président du Conseil régional.

Au titre des structures sanitaires privées :

- Monsieur Malick Abdoulaye **BA**, Pharmacien.

Le onzième décret nomme Monsieur Denis **YELBEOGO, Mle 80 530 G**, Médecin épidémiologiste, Président du Conseil d'administration du Centre hospitalier régional de Dori.

Le douzième décret nomme les personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration du Centre hospitalier régional de Fada N'Gourma :

Au titre du ministère de la Santé :

- Monsieur Salif **SANKARA, Mle 80 522 K**, Médecin épidémiologiste.

Au titre du ministère de l'Action sociale et de la solidarité nationale :

- Monsieur Abdoulaye **OUEDRAOGO, Mle 25 443 W**, Administrateur des affaires sociales.

Au titre du ministère de la Fonction publique, du travail et de la sécurité sociale :

- Monsieur Théophile **TANKODOGO, Mle 118 970 V**, Administrateur civil.

Au titre des travailleurs :

- Monsieur Hamado **KABORE, Mle 29 967 N**, Attaché de santé en chirurgie.

Au titre du Conseil régional de l'Est :

- Monsieur Yendifimba Jean-Claude **LOUARI**, Ingénieur consultant indépendant.

Le treizième décret renouvelle le mandat d'Administrateur des personnes ci-après, au Conseil d'administration du Centre hospitalier régional de Fada N'Gourma :

Au titre du ministère de la Fonction publique, du travail et de la sécurité sociale :

- Monsieur Pogbi Félix **KIEMTORE, Mle 58 238 C**, Inspecteur du travail.

Au titre de la Commission médicale d'établissement :

- Monsieur Kabwidiguin Georges **SOUDOUEM, Mle 46 945 P**, Médecin gynécologue.

Le quatorzième décret nomme Monsieur Salif **SANKARA, Mle 80 522 K**, Médecin épidémiologiste, Président du Conseil d'administration du Centre hospitalier régional de Fada N'Gourma.

Le quinzième décret nomme les personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration du Centre hospitalier régional de Gaoua :

Au titre du ministère de la Santé :

- Madame Salimata **DRABO, Mle 49 176 A**, Médecin de santé publique.

Au titre du ministère de l'Economie et des finances :

- Monsieur Seriba **KONDE, Mle 14 977 R**, Inspecteur des impôts.

Au titre du ministère de la Fonction publique, du travail et de la sécurité sociale :

- Monsieur Tindanyombo **YARGA, Mle 54 603 N**, Conseiller en gestion des ressources humaines.

Au titre du ministère de l'Action sociale et de la solidarité nationale :

- Monsieur Jean-Claude **KABORE, Mle 27 795 X**, Administrateur des affaires sociales.

Au titre des travailleurs :

- Monsieur Badesser **DABIRE, Mle 43 003 Y**, Infirmier breveté.

Au titre du Conseil régional du Sud-ouest :

- Monsieur Sami **KAMBIRE**, Conseiller municipal.

Au titre de la Commission médicale d'établissement :

- Monsieur Alain Sié **DAH, Mle 46 472 J**, Anesthésiste réanimateur.

Au titre des structures sanitaires privées :

- Monsieur Alain Wilfrid **COMBASSERE**, Pharmacien.

Le seizième décret renouvelle le mandat de Monsieur Karlé **ZANGO, Mle 111 287 K**, Inspecteur du travail, administrateur représentant le ministère de la Fonction publique, du travail et de la sécurité sociale, au Conseil d'administration du Centre hospitalier régional de Gaoua.

Le dix-septième décret nomme Madame Salimata **DRABO, Mle 49 176 A**, Médecin de santé publique, Présidente du Conseil d'administration du Centre hospitalier régional de Gaoua.

Le dix-huitième décret nomme les personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration du Centre hospitalier régional de Kaya :

Au titre du ministère de la Santé :

- Monsieur Seydou **OUATTARA, Mle 88 254 K**, Médecin de santé publique.

Au titre du ministère de l'Action sociale et de la solidarité nationale :

- Monsieur Abdoul Karim **TIENDREBEOGO, Mle 47 774 V**, Inspecteur d'éducation spécialisée.

Au titre des travailleurs :

- Monsieur Idrissa Herman Jean Faustin **ZIGANE, Mle 42 789 U**, Attaché de santé en anesthésie.

Au titre du Conseil régional du Centre-Nord:

- Monsieur Tangandé Emile **IMA**, Président du Conseil régional.

Le dix-neuvième décret renouvelle le mandat d'Administrateur des personnes ci-après, au Conseil d'administration du Centre hospitalier régional de Kaya :

Au titre du ministère de l'Economie et des finances :

- Monsieur Dieudonné **BAKYONON, Mle 43 134 D**, Inspecteur du trésor.

Au titre du ministère de la Fonction publique, du travail et de la sécurité sociale :

- Monsieur Loukoumana **ZONO, Mle 104 439 W**, Inspecteur du travail ;
- Monsieur Ives Nirbetermalo **SOME, Mle 118 983 G**, Conseiller en gestion des ressources humaines.

Le vingtième décret nomme Monsieur Seydou **OUATTARA, Mle 88 254 K**, Médecin de santé publique, Président du Conseil d'administration du Centre hospitalier régional de Kaya.

Le vingt-et-unième décret nomme les personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration du centre hospitalier régional de Koudougou :

Au titre du ministère de la Santé :

- Monsieur Seydou **BARRO, Mle 88 227 V**, Médecin de santé publique.

Au titre du ministère de l’Economie et des finances :

- Monsieur Souleymane **SAWADOGO, Mle 44 068 H**, Inspecteur des impôts.

Au titre du ministère de la Fonction publique, du travail et de la sécurité sociale :

- Madame Ardiata **SANOU, Mle 118 974 D**, Inspecteur du travail.

Au titre du ministère de l’Action sociale et de la solidarité nationale :

- Madame Zouma **DIENI/ZAPRE, Mle 16 689 N**, Administrateur des affaires sociales.

Au titre du Conseil régional du Centre-Ouest :

- Monsieur Mocktar Maurice **ZONGO, Mle 028 161 V**, Administrateur civil.

Le vingt-deuxième décret renouvelle le mandat d’administrateur des personnes ci-après, au Conseil d’administration du Centre hospitalier régional de Koudougou :

Au titre du ministère de la Fonction publique, du travail et de la sécurité sociale :

- Monsieur Tinga Ismael **Ludovic ZAKSONGO, Mle 118 984 T**, Conseiller en gestion des ressources humaines.

Au titre de la Commission médicale d’établissement :

- Monsieur Moussa **KAGONE, Mle 80 518 H**, Médecin Pédiatre.

Au titre des travailleurs :

- Monsieur Zassi **GORO, Mle 51 07 J**, Aide ophtalmologiste.

Le vingt-troisième décret nomme Monsieur Seydou **BARRO, Mle 88 227 V**, Médecin de santé publique, Président du Conseil d'administration du Centre hospitalier régional de Koudougou.

Le vingt quatrième décret nomme les personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration du Centre hospitalier régional de Ouahigouya :

Au titre du ministère de la Santé :

- Monsieur Seydou Mohamed **OUEDRAOGO, Mle 53 418 D**, Médecin de santé publique.

Au titre du ministère de la Fonction publique, du travail et de la sécurité sociale :

- Monsieur André **GANSORE, Mle 59 697 M**, Conseiller en gestion des ressources humaines.
- Monsieur Mahama **TAKO, Mle 212 385 A**, Inspecteur du travail.

Au titre du ministère de l'Action sociale et de la solidarité nationale :

- Monsieur Abdou **BALBONE, Mle 41 064 E**, Administrateur des affaires sociales.

Au titre des travailleurs :

- Monsieur Rasmané **ZOETYANDE, Mle 49 808 H**, Manipulateur d'état en électroradiologie.

Au titre du Conseil régional du Nord :

- Monsieur Issa Boniface **OUEDRAOGO, Mle 29 609 F**, Médecin.

Le vingt-cinquième décret renouvelle le mandat de Monsieur Lamoussa **YARGA, Mle 52 165 L**, Inspecteur des impôts, Administrateur représentant le ministère de l'Economie et des finances au Conseil d'administration du Centre hospitalier régional de Ouahigouya.

Le vingt-sixième décret nomme Monsieur Seydou Mohamed **OUEDRAOGO, Mle 53 418 D**, Médecin de santé publique, Président du Conseil d'administration du Centre hospitalier régional de Ouahigouya.

Le vingt-septième décret nomme les personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration du Centre hospitalier régional de Tenkodogo :

Au titre du ministère de la Santé :

- Monsieur Romial **SAWADOGO, Mle 80 523 Y**, Médecin de santé publique.

Au titre du ministère de la Fonction publique, du travail et de la sécurité sociale :

- Monsieur Rasmané **OUEDRAOGO, Mle 57 923 H**, Inspecteur du travail.

- Monsieur Oumarou **TOE, Mle 55 170 T**, Conseiller en gestion des ressources humaines.

Au titre du ministère de l'Action sociale et de la solidarité nationale :

- Monsieur Abdoul Mamadou **BASSAOULET, Mle 47 756 T**, Administrateur des affaires sociales.

Au titre du Conseil régional du Centre-Est :

- Monsieur Larba Prosper **YAMEOGO**, Ingénieur agronome.

Le vingt-huitième décret renouvelle le mandat d'Administrateur des personnes ci-après, au Conseil d'administration du Centre hospitalier régional de Tenkodogo :

Au titre de la Commission médicale d'établissement :

- Monsieur Djibril **KABRE, Mle 53 444 E**, Médecin gynécologue.

Au titre des travailleurs :

- Monsieur Appolinaire **OUEDRAOGO, Mle 34 412 R**, Attaché de santé.

Le vingt-neuvième décret nomme Monsieur Romial **SAWADOGO, Mle 80 523 Y**, Médecin de santé publique, Président du Conseil d'administration du Centre hospitalier régional de Tenkodogo.

Le trentième décret nomme les personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration du Centre hospitalier universitaire pédiatrique Charles De Gaulle :

Au titre du ministère de la Santé :

- Madame Djénéba **SANON/OUEDRAOGO, Mle 53 434 U**, Médecin de santé publique.

Le trente-et-unième décret nomme Madame Djénéba **SANON/OUEDRAOGO, Mle 53 434 U**, Médecin de santé publique, Présidente du Conseil d'administration du Centre hospitalier universitaire pédiatrique Charles De Gaulle.

C. AU TITRE DU MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Le Conseil a adopté un décret portant renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Niampégué **OUATTARA, Mle 19 667 Y**, Inspecteur des impôts, Administrateur au Conseil d'administration de l'Ecole nationale d'administration et de magistrature (ENAM).

D. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Le Conseil a adopté deux (02) décrets :

Le premier décret nomme Monsieur Souleymane **PINDE, Mle 84 774 E**, Ingénieur d'élevage, Administrateur représentant le ministère des Ressources animales et halieutiques au Conseil d'administration du Centre national de semences forestières.

Le second décret renouvelle le mandat d'Administrateur de Madame Evelyne Marie Edwige **YAMEOGO, Mle 56 710 D**, Inspecteur du trésor, Administrateur représentant le ministère de l'Economie et des finances au Conseil d'administration du Centre national de semences forestières.

E. AU TITRE DU MINISTERE DE L'EAU, DES AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil à adopté trois (03) décrets :

Le premier décret porte nomination de Monsieur Moussa **TRAORE, Mle 46 871 W**, Juriste, Administrateur représentant le ministère de l'Industrie, du commerce et de l'artisanat au Conseil d'administration de l'Office nationale de l'eau et de l'assainissement (ONEA).

Le deuxième décret nomme les personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration de l'Agence de l'eau du Mouhoun (AEM) :

Au titre du ministère de l'Eau, des aménagements hydrauliques et de l'assainissement :

- Monsieur Dofihouyan **YE, Mle 33 957 Y**, Ingénieur du génie rural.

Au titre du ministère de l'Economie et des finances :

- Monsieur Idrissa **FOFANA, Mle 91 987 T**, Economiste.

Au titre du ministère de l'Environnement et du développement durable :

- Monsieur Mathurin D. **SANOU, Mle 029 248 V**, Inspecteur des eaux et forêts.

Au titre du ministère des Ressources animales et halieutiques :

- Monsieur Rimouaogodo Hamado **OUEDRAOGO, Mle 33 740 L**, Ingénieur d'élevage.

Au titre du ministère de l'Aménagement du territoire et de la décentralisation :

- Monsieur Dramane **SAVADOGO, Mle 220 687 B**, Conseiller des affaires économiques.

Au titre des Collectivités territoriales:

- Monsieur Abdoulaye **DAO**, Mairie de Sono ;
- Docteur Dominique **SOURABIE**, Mairie de Moussodougou ;
- Monsieur Yoma **BATIANA**, Mairie de Ténado ;
- Monsieur Lanssina **GONDE**, Mairie de Bama
- Monsieur Mamoudou **BELEM**, Mairie de Thiou ;
- Monsieur Marcel Tilkar **KAMBOU**, Mairie de Lolonioro ;

Au titre des différentes catégories d'usagers :

- Monsieur Oumar **TRAORE**, SEMAFO ;
- Monsieur Souleymane **OUATTARA**, BRAKINA ;
- Monsieur Souleymane **TOU**, Union régionale des guides et tourisme
- Monsieur Christophe Dondouorè **SOME**, Groupement des pêcheurs de la Bougouriba ;
- Monsieur Ibrahima Adama **DIALLO**, Union des producteurs de lait du Yatenga ;
- Monsieur Emmanuel **COMPAORE**, Autorité de mise en valeur de la vallée du Sourou (AMVS).

Au titre du personnel de l'Agence de l'eau du Mouhoun :

- Monsieur Antoine **N'DO, Mle 91 308 T**, Conseiller d'agriculture.

Le troisième décret nomme Monsieur Dofihouyan **YE, Mle 33 957 Y**, Ingénieur du génie rural, Président du Conseil d'administration de l'Agence de l'eau du Mouhoun (AEM).

Le Ministre de la Communication
Porte-parole du Gouvernement

Alain Edouard TRAORE

Officier de l'Ordre National